



## PROCES - VERBAL de la séance du Conseil Municipal du lundi 27 octobre 2025

La séance est ouverte à 20<sup>H</sup>00 sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Elisabeth **BECK** - Jean-Marc **KRENER** - Jean-Luc **HERRMANN** - Cyrille **LEZIER** et des membres - Nicole **GESCHWIND** - Irma **SOMBORN** - Jean-Marc **FISCHBACH** - Martine **ZIMMERMANN** - Cathy **MUNSCH** - Elisabeth **SCHLEWITZ** - Caroline **HOFSTETTER** - Sandrine **RUCH** - Vincent **LEININGER** - Lucas **RICHERT** - Steeve **FERTIG** - Marc **DANNER** - Gilles **THIRIET** - Serge **JUD** - Elisabeth **MATHIS** - Suzanne **SCHNELL**

Absente ayant donné procuration :

Francine **BRACH** par procuration donnée à Hans **DOEPPEN**

<i>Présents</i>	21
<i>Représentés</i>	1
<i>Absents excusés</i>	5
<i>Total</i>	27

Absents excusés :

Lionel **STEINMETZ** - Laurence **ANDRITT** - Fatih **BAYRAM** - Pierre-Louis **MUGLER** - Nicolas **MOEBS**

Arrivée en cours de séance :

- A 20h24, Mme Caroline **HOFSTETTER** lors de l'examen du point N°4 « *Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'eau potable* ».

La majorité des membres en exercice étant présente, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Nicole **GESCHWIND** pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire appelle les affaires inscrites à l'ordre du jour. Aucune réclamation relative à l'ordre du jour n'est formulée.

Le Conseil Municipal procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2025**

**2. Fonction Publique – Personnel titulaire et stagiaire de la FPT – Crédit d'un emploi permanent de Technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet 35/35<sup>ème</sup>**

**3. Fonction Publique – Protection complémentaire – Garantie Prévoyance - Modification de l'assiette de cotisation de l'assurance prévoyance des agents de la commune**

**4. Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'eau potable**

**5. Urbanisme – Droit de préemption urbain – Information sur la délégation**

**6. Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation**

## **7. Divers**

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2025**

M. le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2025.

- *Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2025.*

### **2. Fonction Publique – Personnel titulaire et stagiaire de la FPT – Crédit d'un emploi permanent de Technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet 35/35<sup>ème</sup>**

M. Cyrille LEZIER, Adjoint au Maire en charge des ressources humaines, rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'assemblée est informée que l'agent assurant la fonction de responsable des services techniques fera valoir ses droits à la retraite en 2026.

Dans la perspective de son remplacement et de la campagne de recrutement lancée à cet effet, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi permanent de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de service fixée à 35/35<sup>ème</sup> affecté aux services techniques de la mairie d'Ingwiller.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité concernant la création de cet emploi et la modification du tableau des effectifs en conséquence.

- *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- 1) *Décide la création, à compter du 01.11.2025, d'un emploi permanent de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de service fixée à 35/35<sup>ème</sup> affecté aux services techniques de la mairie d'Ingwiller. Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique ;*
- 2) *Adopte la modification du tableau des effectifs en conséquence ;*
- 3) *Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 ;*
- 4) *Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

### **3. Fonction Publique – Protection complémentaire – Garantie Prévoyance - Modification de l'assiette de cotisation de l'assurance prévoyance des agents de la commune**

M. Cyrille LEZIER, Adjoint au Maire en charge des ressources humaines, rappelle que par délibération en date du 4 novembre 2019 le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque « prévoyance », couvrant les risques d'incapacité temporaire de travail, d'invalidité partielle ou totale et de décès.

Ladite convention devait arriver à son terme au 31/12/2025 mais a été prolongée d'une année supplémentaire sur décision du Centre de Gestion du Bas-Rhin, en vertu des clauses contractuelles.

Cette prolongation pour une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2026 se fera sans majoration de cotisations.

Dans le cadre de sa politique RH et sociale à destination de ses agents le Conseil Municipal avait décidé en 2019 d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque « prévoyance » d'un montant forfaitaire de 10,94 € mensuel actualisé sur l'évolution du plafond mensuel de la sécurité sociale.

Cette participation mensuelle s'élève en 2025 à 12,53 €.

Le Conseil Municipal avait par ailleurs choisi de retenir l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire).

La prolongation de la convention de participation en prévoyance d'une année supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain constitue l'opportunité pour la collectivité d'améliorer les conditions de prise en charge en cas de congé de maladie ordinaire d'un agent supérieur à trois mois.

Il s'agit d'intégrer le régime indemnitaire à l'assiette de cotisation de base.

L'intégration de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) dans le calcul de l'indemnisation permettrait ainsi de compléter le demi-traitement versé par l'employeur.

Pour permettre aux agents de bénéficier de l'extension de cette garantie une décision du Conseil Municipal s'avère nécessaire.

Il est précisé que cette décision n'entraînerait pas de dépense supplémentaire pour la commune compte-tenu du caractère forfaitaire de sa participation financière au risque prévoyance.

Le surcoût lié à l'extension de l'assiette de cotisation serait entièrement supporté par les agents.

Ces derniers ont été consultés par sondage afin de recueillir leur avis sur le projet de modification de l'assiette de cotisation. Il en résulte que les agents sont majoritairement favorables au projet d'évolution des garanties en matière de prévoyance proposé par le service des ressources humaines de la commune.

#### **➤ *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- 1) *Décide de modifier l'assiette de cotisation de l'assurance prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 en retenant l'assiette renforcée comprenant le traitement de base, la NBI et le régime indemnitaire ;*
- 2) *Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

### **4. Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'eau potable**

M. Jean-Marc KRENER, Adjoint au Maire, rappelle que l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales fixe les obligations en matière de communication sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le maire doit ainsi « présenter au Conseil Municipal un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ».

Le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable annexé à la présente rend compte de manière synthétique des principaux résultats financiers et techniques ainsi que des performances du système pour 2024, dernière année d'exploitation en régie communale.

En effet, par délibération en date du 27/05/2024, le conseil municipal avait décidé de transférer la compétence eau potable dans sa totalité au SDEA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les principales informations du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2024 sont synthétisées ci-après.

#### Caractéristiques du périmètre :

Pour une population de 4 032 habitants desservis, on compte 1 454 abonnés en 2024.

Evolution nombre abonnés	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	1416	1422	1424	1431	1439	1439	1449	1459	1 454

En 2024, 226 408 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été consommés, soit 56 m<sup>3</sup>/habitant et 156 m<sup>3</sup>/abonné (en baisse par rapport à l'année 2023 qui s'est caractérisée par une consommation de 234 874 m<sup>3</sup>, soit 58 m<sup>3</sup>/habitant et 161 m<sup>3</sup>/abonné).

Les trois plus gros consommateurs d'eau sont toujours la société KLEIN WANNER, LE NEUENBERG et la Communauté de Communes du Pays de Hanau (piscine intercommunale).

#### Patrimoine :

Le rapport rappelle les éléments constituant le patrimoine de la commune en matière d'eau potable :

- 1 puits (forage) ;
- 1 source (7 fontaines) ;
- 1 station de traitement ;
- 1 unité de désinfection ;
- 2 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 1080m<sup>3</sup> ;
- 39,399 km de conduites.

La capacité de production maxi des ouvrages en 2024 était de 2000 m<sup>3</sup>/jour.

Le volume prélevé journalier moyen était de 830 m<sup>3</sup>/jour soit en baisse par rapport à l'année dernière comme le montre le tableau suivant :

Evolution volume eau prélevé journalier moyen	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	1 076 m <sup>3</sup> /jour	982 m <sup>3</sup> /jour	1000 m <sup>3</sup> /jour	982 m <sup>3</sup> /jour	862 m <sup>3</sup> /jour	862 m <sup>3</sup> /jour	838 m <sup>3</sup> /jour	830 m <sup>3</sup> /jour

Le volume prélevé journalier de pointe était de 1 291 m<sup>3</sup>/jour (1584 m<sup>3</sup>/jour en 2023).

L'autonomie des réservoirs est en moyenne de 1,2 jour (17h en pointe).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable d'Ingwiller est de 90. Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

La ville d'Ingwiller comptait 161 appareils de défense contre l'incendie en 2024. Aucun remplacement de poteau d'incendie n'a été effectué au cours de l'année.

Le nombre total de compteurs s'élève à 1 464 ; 63 compteurs ont été remplacés en 2024 soit 4,3 % du parc.

A noter que 3,8 % des compteurs sont radio-relevés.

#### Qualité de l'eau :

Le rapport indique que l'eau d'Ingwiller est de très bonne qualité microbiologique, douce et très faiblement nitratée.

Aucun des pesticides recherchés lors des analyses n'a été détecté en 2024.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a effectué 34 contrôles réglementaires au cours de l'année 2024 :

- 17 analyses microbiologiques pour un taux de conformité de 100 % ;
- 17 analyses physico-chimiques pour un taux de conformité de 100 %.

#### Prix de l'eau :

Le rapport présente les éléments constitutifs du prix de l'eau par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (norme INSEE) :

- Part fixe : 35,52 € HT/an (32 € HT/an en 2023) ;
- Part variable : 1,05 € HT le m<sup>3</sup> (0,95 € HT le m<sup>3</sup> en 2023) ;
- Redevance eau potable du périmètre : 1,35 € HT par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (1,22 € HT en 2023) ;
- Prix du service Eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,79 € TTC par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (1,66 € TTC en 2022).

Sur le plan tarifaire, il est à noter en 2024 un niveau de tarif porté au prix moyen de 1,35 € HT/m<sup>3</sup> pour la référence de consommation INSEE de 120 m<sup>3</sup>, soit en hausse par rapport à 2023.

#### Investissements et interventions sur réseaux et ouvrages :

En matière d'investissement, l'année 2024 a été marquée par un niveau de dépenses s'établissant à 350 250 € soit en forte augmentation par rapport à 2023 (37 106 €).

Cette progression des dépenses s'explique par les travaux menés au cours de l'année. En effet, le service a réalisé le renouvellement du réseau d'eau potable de la route de Haguenau dans le cadre du projet de rénovation et d'aménagement de la voirie.

L'opération a consisté au remplacement de 624 m de conduite de distribution et de 40 branchements particuliers.

Le taux moyen de renouvellement calculé en moyenne glissante sur les 5 dernières années s'établit à 0,95 %/an, compte tenu des travaux de renouvellement de réseau opérés sur la période 2020-2025 totalisant 1 569 ml de canalisations remplacées. Cet indicateur est en progression par rapport à l'année dernière (0,57 %/an en 2023).

#### Indicateurs financiers :

Les recettes dégagées en 2024 ont permis de couvrir les dépenses d'exploitation et l'annuité de l'emprunt en cours, tout en dégageant de l'autofinancement.

Ainsi, 57 % des recettes ont été consacrées à financer les dépenses d'exploitation et 14% au remboursement de la dette. La part d'autofinancement s'élève à 29 %.

Les indicateurs financiers sont en amélioration par rapport à 2023.

En matière d'endettement, on note une remontée du capital restant dû qui passe de 473 080 € en 2023 à 550 992 € en 2024. Cette situation s'explique par l'emprunt d'un montant de 150 000 € contracté en 2024 en vue du financement des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable programmés par le service.

Compte tenu de l'épargne brute dégagée sur l'exercice 2024, la durée d'extinction de la dette est toutefois en baisse et ressort à 4 ans contre 8,7 ans l'année dernière.

## Production et ventes d'eau :

En 2024, les volumes produits atteignent 302 932 m<sup>3</sup>. La production a donc diminué de 2 930 m<sup>3</sup>, soit - 0.96% par rapport à 2023 qui s'établissait à 305 862 m<sup>3</sup>.

Pour les ventes, on observe également une diminution de 8 465 m<sup>3</sup>, soit -3,6 % par rapport à 2023. La consommation des usagers d'Ingwiller s'élève à 226 874 m<sup>3</sup> en 2024, contre 234 874 m<sup>3</sup> en 2023. Cette diminution est probablement liée à la pluviométrie assez soutenue tout au long de l'année 2024. Les ventes aux périmètres voisins de la Moder et de Weinbourg ont également fléchi avec 30 462 m<sup>3</sup> exportés en 2024 contre 32 484 m<sup>3</sup> en 2023.

En corollaire, le volume d'eau non facturé / pertes s'établit à 44 383 m<sup>3</sup>.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'ensemble des volumes qui permet de calculer les indicateurs de rendement réseau, les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés présentés dans la partie performance du réseau :

<i>Synthèse des achats et ventes d'eau</i>	
Prélevé	302 932 m <sup>3</sup>
Produit	302 932 m <sup>3</sup>
Exporté	30 462 m <sup>3</sup>
Importé	2 m <sup>3</sup>
Mise en distribution	272 472 m <sup>3</sup>
Pertes	44 383 m <sup>3</sup>
Autorisé non compté	1 680 m <sup>3</sup>
Consommé facturé	226 408 m <sup>3</sup>

## Interruptions de service et ruptures :

L'année 2024 a été marquée par une baisse importante du nombre de ruptures :

- Aucune rupture sur conduites principales contre 3 en 2023 ;
- 3 ruptures sur branchements contre 9 en 2023.

## Rendement des réseaux :

Avec un rendement global à 85.3 %, soit en légère baisse par rapport aux deux années précédentes, les performances du réseau restent néanmoins à un très bon niveau.

## Travaux effectués et à venir :

Après le renouvellement de 623 ml de réseau eau potable et 40 branchements particuliers, route de Haguenau en 2024, il est prévu de remplacer le réseau d'eau potable en fonte grise datant de 1957 de la rue des Ecoles à l'été 2025.

L'opération, qui consiste au remplacement de 160 ml de canalisations et des branchements particuliers de la rue, bénéficie du soutien de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre du plan sécheresse et de l'économie de la ressource.

La commission envisage également en 2025-2026 la réalisation d'une étude diagnostic complète du réseau intégrant une modélisation de son fonctionnement et un volet gestion patrimoniale permettant de compléter les données déjà disponibles dans le plan informatisé du réseau d'eau potable.

Les données de sortie permettront de consolider la connaissance patrimoniale des installations publiques d'eau potable d'Ingwiller et constitueront un outil d'aide à la décision en matière d'investissement.

M. Jean-Marc KRENER, invite le Conseil Municipal à approuver le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'eau potable de la ville d'Ingwiller.

- *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité*, le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'eau potable de la ville d'Ingwiller.

#### 5. Urbanisme – Droit de préemption urbain – Information sur la délégation

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à sa délégation de pouvoir, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne la déclaration d'intention d'aliéner ci-après :

- ❖ 33/25 – Bien d'habitation et commercial sis 113 rue du Général Goureau à Ingwiller.

#### 6. Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation

M. le Maire informe les élus que, conformément à la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal par délibération en date du 8 juin 2020 en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, il a signé les contrats suivants :

- ❖ Le 15/09/2025, le marché « Assistance de la commune par un avocat dans le cadre de deux recours gracieux introduits contre la commune et relatifs à l'exploitation d'autorisations de stationnement de taxis » avec la SELARL LEONEM, prise en la personne de Maître Olivier MAETZ, sise 7 rue de Sarrebourg à 67000 STRASBOURG, pour un taux d'honoraires de 180 € HT / heure avec un plafond de 7 heures facturables ;
- ❖ Le 24/09/2025, le marché « Travaux de marquage au sol en peinture routière sur les parkings situés Rue du Gymnase à Ingwiller » avec la société EG SIGNALISATION sise 4 Rue Pierre Heili à 67310 WASSELONNNE, pour un montant de 1 328,75 € HT soit 1 594,50 € TTC ;
- ❖ Le 25/09/2025, le marché « travaux de remise en place et consolidation de pierres d'ornement en grès sur de l'église catholique d'Ingwiller » avec la société SERVICES ACRO ALSACE - 2 rue du Rittersberg - 67750 SCHERWILER pour un montant de 4 499,00 € HT, soit 5 398,80 € TTC ;
- ❖ Le 30/09/2025, le marché « Fourniture d'illuminations de Noël pour la Ville d'Ingwiller » avec la société BLACHERE ILLUMINATION – 22 Allée des Bourguignons – 84400 APT pour un montant de 2 314,20 € HT soit 2 777,04 € TTC ;
- ❖ Le 04/10/2025, le marché « Fourniture d'un panneau de signalisation lumineux C20A » avec la société TOP EQUIP sise 980 Avenue de la 2<sup>ème</sup> Division Blindée à 30133 LES ANGLES, pour un montant de 1 027 € HT soit 1 232,40 € TTC ;
- ❖ Le 07/10/2025, le marché « Fourniture d'une réserve d'incendie souple de 60 m<sup>3</sup> destinée à équiper le secteur de la Rue de la Forêt à Ingwiller » avec la société ABEKO sise 11 Rue Florence Arthaud à 85170 DOMPIERRE-SUR-YON, pour un montant de 2 723 € HT soit 3 267,60 € TTC ;
- ❖ Le 07/10/2025, le marché « Fourniture d'une réserve d'incendie souple de 120 m<sup>3</sup> destinée à équiper le secteur du stand de tir en forêt du Gebirgswald à Ingwiller » avec la société ABEKO sise 11 Rue Florence Arthaud à 85170 DOMPIERRE-SUR-YON, pour un montant de 3 642,80 € HT soit 4 371,36 € TTC ;
- ❖ Le 13/10/2025, le marché « Location d'une nacelle pour l'enlèvement des éléments du plafond décoratif de printemps mis en place dans le cadre du projet de théâtralisation de l'espace

*urbain d'Ingwiller » avec la société ATILLA – 13 rue du Commerce – 67340 INGWILLER, pour un montant de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC ;*

- ❖ *Le 13/10/2025, le marché « Travaux de mise en sécurité du système de désenfumage aux ateliers municipaux à Ingwiller (fourniture et pose de deux vérins électriques) » avec la société KINGSPAN LIGHT+AIR 31 Rue Nicéphore Niepce - 69800 SAINT-PRIEST, pour un montant de 1 755 € HT soit 2 106 € TTC ;*
- ❖ *Le 14/10/2025, le marché « Dépose et évacuation vers un centre de traitement agréé de la cuve à fioul du bâtiment sis 1 rue de la gare à Ingwiller appartenant à la commune » avec la société KUGLER – 15B Rue de Sarrebourg – 57445 REDING, pour un montant forfaitaire de 1 480 € HT, auquel se rajoutera un montant de 265 €/tonne de déchets à traiter (eaux, fioul et ferrailles).*

## 7. Divers

- ❖ *Mme Elisabeth BECK donne les informations suivantes aux conseillers municipaux :*
  - *La cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918 se tiendra le 11/11/2025 à 11h00 sur la Place du Marché devant le monument aux morts ;*
  - *La troupe du Hutzels Cabaret donnera un spectacle intitulé « Do kommt ke Seuj meh drüss ! » le 8 novembre 2025 à 20h30 à l'Espace socio-culturel d'Ingwiller ;*
  - *L'association Garden Rock organisera un concert intitulé « Move en serre » le 08/11/2025 à 20h00 sous la verrière de la pépinière Fritschmann à Ingwiller.*
- ❖ *M. Marc DANNER évoque le marché de location de nacelle signé dernièrement par la commune. Il pense que d'autres prestataires sont susceptibles de proposer des tarifs plus intéressants.*
- ❖ *Mme Cathy MUNSCH constate l'absence de laverie automatique à Ingwiller alors qu'un tel service répondrait à un besoin exprimé par de nombreuses personnes.*
- ❖ *M. Jean-Marc FISCHBACH constate que de nombreux automobilistes ne respectent pas le code de la route au niveau de la sortie du parking du magasin « Super U ». Cette situation a d'ailleurs provoqué un accident de la route dernièrement. Il pense qu'il serait opportun que les autorités procèdent à des contrôles plus régulièrement afin de prévenir les risques d'accident.*

---  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h01

VU POUR ACCORD  
La secrétaire de séance  
Nicole GESCHWIND



Pour copie conforme  
Le Maire  
Hans DOEPPEN

